



Service recrutement-concours

CONCOURS D'ACCÈS A L'IRA DE NANTES SESSION 2023-2

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

Edouard LEROY
Inspecteur de l'éducation, du sport et de la recherche

Le présent rapport a pour objet de dresser un bilan quantitatif du concours et de faire part des observations et des enseignements qu'en ont retirés les membres du jury, afin de répondre aux interrogations des candidats et leur donner des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation des épreuves.

Le président et l'ensemble des membres du jury tiennent à remercier les équipes de l'IRA de Nantes, sa directrice, Mme Yamina LAMRANI-CARPENTIER, sa secrétaire générale, Mme Line CHINCHOLE et, plus particulièrement, la gestionnaire du service concours, Mme Valérie DESBOUILLONS. Ces remerciements s'adressent également à tous les personnels qui ont accueilli les candidats et les ont accompagnés lors des épreuves écrites et orales.

Le président remercie les membres du jury de la phase d'admissibilité et de la phase d'admission pour le sérieux, la disponibilité et la bienveillance dont ils ont fait preuve, pour leur cohésion, et pour l'excellent climat qui a régné tout au long de la session.

1 - ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Pour cette session 2023-2, le nombre de postes ouverts se décompose ainsi :

- Concours externe : 58 (contre 39 postes la session précédente)
- Concours interne : 45 (contre 30 postes la session précédente)
- 3^{ème} concours : 12 (contre 8 postes la session précédente)

Proportionnellement au nombre de postes ouverts aux concours, le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est relativement stable : 545 présents au total pour les trois concours à cette session contre 580 lors de la session de printemps 2023 et 525 lors de la session d'automne 2022.

Le taux de présence moyen est de 36,2 %.

- Pour le concours externe : 32% de présents contre 38,8% pour la session 2023-1
- Pour le concours interne : 44% de présents contre 44,1 % pour la session 2023-1
- Pour le 3^{ème} concours : 29,9% de présents contre 48,2% pour la session 2023-1.

La barre d'admissibilité a été fixée à 9 pour le concours externe (11,01 pour la session précédente), à 9,01 pour le concours interne (8,90 précédemment) et à 8,32 pour le 3ème concours (9,32 précédemment), soit un taux d'admissibilité respectivement de 52,2%, 50% et 48,3%.

145 candidats ont été déclarés admissibles au concours externe, 119 candidats au concours interne et 14 candidats au 3ème concours.

Lors de la réunion d'admission, cinq postes pour le troisième concours n'ont pas été pourvus. Une liste complémentaire a été établie pour le concours externe (à hauteur de 21 postes) et pour le concours interne (à hauteur de 15 postes).

Les taux de sélectivité (présents écrits/admis) sont de :

- 4,8 pour le concours externe
- 5,3 pour le concours interne
- 4,1 pour le 3ème concours.

La barre d'admission a été fixée à 12 pour le concours externe (13,23 pour la session précédente), à 11,71 pour le concours interne (10,67 précédemment) et à 10,9 pour le 3ème concours (11,57 précédemment).

Neuf visioconférences ont été programmées en lien avec les préfectures des régions et territoires ultra-marins de Guadeloupe, Réunion et de Martinique. Une visioconférence a été programmée avec la préfecture de Bordeaux et une visioconférence a été programmée avec la préfecture de Poitiers. Les entretiens se sont déroulés en présence du président de jury, garant du bon déroulement de l'épreuve d'oral. Cinq candidats ultra-marins ont fait le choix du déplacement à l'IRA de Nantes.

Plusieurs réunions et échanges ont eu lieu pour accompagner les membres du jury renouvelés et les nouveaux membres, les former, les professionnaliser, et harmoniser leurs évaluations :

- Une réunion d'information et de bilan avec l'ensemble du jury, le 28 septembre 2023 ;
- Un atelier collectif de correction de copies en visioconférence pour convenir collégalement des méthodes et critères d'évaluation de l'épreuve de cas pratique pour chacune des trois voies d'accès, le 24 octobre 2023 ;
- Un suivi par le président de jury et des échanges avec les correcteurs lors de la phase de correction des épreuves écrites du 26 octobre au 26 novembre ;
- La réunion d'admissibilité le 30 novembre 2023 en présence des membres de jury en format hybride (17 membres en présentiel + 1 membre en visioconférence), de la directrice, de la secrétaire générale et de la responsable du service concours ;
- Une formation de professionnalisation à l'épreuve orale le 9 janvier 2024, suivie d'une réunion de préparation des entretiens ;
- Des points quotidiens menés par le président de jury avec les sous-jurys tout au long des épreuves orales.

La réunion d'admission a eu lieu le 19 janvier 2024.

Le président du jury a assisté, en tant qu'observateur des examinateurs, à près d'une vingtaine d'entretiens en plus des visioconférences, pour assurer l'homogénéité du travail du jury et garantir l'homogénéité de la conduite des entretiens ainsi que l'évaluation et la notation des sous-jurys.

Les tableaux statistiques sont consultables en annexe du rapport.

2 - ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves écrites sont communes à tous les IRA, les sujets sont déterminés par les présidents de jurys. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

2.1 - Première épreuve : cas pratique

L'épreuve de cas pratique est d'une durée de 4 heures coefficient 5. Cette épreuve est définie à l'article 2 de l'arrêté du 28 mars 2019 :

« La première épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'Etat. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée.

La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétroplanning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel. »

La liste des thèmes, pour la session d'automne 2023, fixée par arrêté du 22 novembre 2022, était :

- Enjeux de cohésion sociale, de développement durable et de diversité des territoires dans les politiques publiques
- Finances publiques et intervention économique
- Evolution des services publics : enjeux de transformation, notamment numérique
- Système éducatif, du 1^{er} degré à l'enseignement supérieur
- Enjeux européens et internationaux des politiques publiques
- Organisation territoriale de la France.

L'épreuve consiste en un exercice de projection professionnelle dans l'activité d'un attaché d'administration de l'Etat. La note de cadrage du cas pratique et le référentiel des attentes du jury, sont accessibles en ligne sur le portail de la fonction publique, onglet Score, les candidats sont invités à les consulter attentivement dans le cadre de leur préparation.

Au total, 1 rupture d'anonymat a été prononcée pour le concours externe. **Pour rappel, aucune mention d'identité ou signes distinctifs (nom, prénom, signature, initiales, employeur, service...) ne doit figurer sur la copie.** La rupture d'anonymat entraîne l'exclusion du concours.

Aucun élément de la note ne doit être négligé. L'ensemble des éléments qui composent la commande formulée dans le sujet du cas pratique sont nécessaires au traitement de ce dernier.

A titre d'illustration, le contexte de la note, ici, la perspective d'un comité de direction présidé par le préfet avec tous les directeurs et directrices des services déconcentrés n'est pas anodin. Les candidats devaient faire l'effort de se projeter dans l'action de direction, de management que constitue une telle réunion pour le préfet. Ce contexte est tout particulièrement utile pour traiter les parties les plus opérationnelles de l'épreuve à savoir la seconde partie et les deux annexes.

Comme habituellement, la première partie invitait à poser le sujet, à fournir des éléments de définitions indispensables et les grandes lignes du plan de sobriété énergétique et de son urgence pour répondre à la crise énergétique et à la crise climatique. Le bon traitement de cette partie nécessitait de mobiliser une capacité de lecture et de sélection des éléments pertinents du dossier afin de proposer des éléments de synthèse utiles de ceux-ci. Pour autant, les développements de la note ne sauraient se limiter à une simple note de synthèse et encore moins à un assemblage de copier-coller d'éléments du dossier. Les documents qui constituent le dossier sont des appuis pour le candidat. Ce ne sont pas des pièges et chaque document a son utilité et peut fournir au candidat des

éléments factuels, un axe d'analyse, une piste de réflexion sur le sujet qui pourrait être utilisé dans les développements, pour nourrir les analyses et les propositions.

L'intitulé du sujet comportait une invite explicite à rédiger une seconde partie relative aux modalités d'élaboration d'un plan d'action de sobriété dans les structures déconcentrées de l'État avec des déclinaisons des items de fonctionnement impactés par un plan de sobriété énergétique. Il s'agissait là non seulement de se nourrir du dossier mais également de construire des demandes pertinentes à l'attention des directeurs et directrices de services déconcentrés et de préciser des objectifs détaillés.

Le choix des deux annexes est stratégique. Elles doivent être présentes. Leur absence pénalise fortement l'évaluation des copies qui n'en comportent pas. Les annexes doivent être rédigées avec autant de soin que l'introduction ou la conclusion. A titre d'exemple, les candidats doivent bien mesurer qu'une cartographie des acteurs qui rassemble sur une fraction de page trois ou quatre noms/fonctions d'acteurs entourés d'ovales ou de rectangles liés entre eux par des traits ou des flèches ne permettront pas d'avoir une évaluation à la hauteur de leurs espérances. Les annexes ont d'autant plus de force qu'elles s'inscrivent dans la continuité des développements de la copie, sans toutefois se confondre avec ces derniers.

Les aspects formels de la note de cas pratique ont leur importance : précision de l'objet, choix des références explicitées, précision des annexes choisies avec leur titre. A titre d'exemple l'absence de références, à l'inverse une page entière de références ou des références qui ne sont plus citées ultérieurement dans le cours de la note, ne contribuent pas à une évaluation favorable de la copie. Ces éléments-là sont, et doivent être pensés, pour faciliter la lecture par le destinataire de la note. Ainsi le destinataire de la note sera plus intéressé de connaître la fonction du rédacteur et son service d'appartenance que son nom qui est ici anonyme (M/Mme XXX...).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'importance de la culture professionnelle d'une part, de la culture générale, de la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe, d'autre part, sont nécessaires pour réussir cette épreuve. Lire, dans un temps contraint, un dossier composé de documents provenant de diverses sources ne s'improvise pas.

L'épreuve de cette année a été mieux réussie par les candidats que celle de la session d'automne précédente, tout particulièrement par les internes. Le jury souhaite redire aux candidats que cette épreuve vise à démontrer des compétences professionnelles et qu'il convient de bien gérer son temps afin de pouvoir rendre une copie complète comportant bien, en pièces jointes, les deux annexes opérationnelles attendues.

2.2 - Deuxième épreuve : questionnaire à choix multiples

L'épreuve de QCM est d'une durée de 1 heure 30 coefficient 2. Cette épreuve est définie à l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019. Les questions du QCM (120 au maximum) portent sur les domaines suivants :

- Culture administrative et juridique
- Finances publiques
- Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes
- Culture numérique.

Le barème s'établissait comme suit :

- Bonne réponse :+ 1 point
- Mauvaise réponse : ...- 0,5 point
- Absence de réponse : 0 point

L'épreuve de QCM est une épreuve qui se travaille. Les réponses recherchées peuvent parfois être des réponses à des questions faisant appel à un travail de révision et de mémorisation mais elles sont rattachées à des grands blocs de connaissances professionnelles sur lesquels elles s'appuient ainsi que sur des éléments de logique. La stratégie de réponse influe fortement sur les résultats des candidats et l'on peut constater des pertes de points importantes pour mauvaises réponses.

C'est avec regret que le jury constate de trop nombreuses notes faibles au QCM qui entraînent des éliminations ou qui handicapent des candidatures de manière, in fine, dirimante.

Il est vivement conseillé de se référer aux annales des sessions précédentes, qui sont disponibles et permettent de s'exercer à cette épreuve de QCM.

3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

La durée de l'entretien est de 30 minutes dont 5 minutes au plus de présentation par le candidat. Cette épreuve est assortie du coefficient 7. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

L'entretien vise à évaluer notamment :

- Les qualités personnelles des candidats, leur potentiel et leur comportement face à des situations concrètes, au regard de ce qui est attendu des attachés, dans leurs métiers divers et les 3 univers professionnels auxquels prépare l'IRA : l'administration centrale, l'administration territoriale de l'Etat et l'administration scolaire et universitaire.
- Les motivations : choix de la fonction publique d'Etat, projection sur le service public rendu à l'usager, projection sur la mobilité fonctionnelle et géographique, choix de la formation au sein de l'IRA.

Le jury s'appuie, pour le concours externe, sur une fiche individuelle de renseignements (FIR) rédigée par les candidats, précisant leur formation, le cas échéant, leurs expériences professionnelles et leur projet professionnel.

Pour le concours interne et pour le 3^{ème} concours, les candidats complètent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP), précisant leur parcours de formation, leur expérience professionnelle et extra-professionnelle, et la présentation de leur projet professionnel.

Les candidats ont ainsi la possibilité de présenter au jury un aperçu de leurs compétences, mais aussi de leur personnalité. Ces documents sont une base de travail pour la préparation des entretiens par les membres du jury.

Quelles que soient la qualité et la pertinence des conseils et des formations qui peuvent être donnés en la matière, **le projet professionnel et les motivations sont avant tout le résultat d'une réflexion individuelle**. Les candidats doivent s'investir personnellement dans l'élaboration de la fiche de renseignement ou du dossier RAEP, en soignant sa rédaction et en évitant des formules stéréotypées.

Les éléments portés par les candidats sur ces documents, les environnements cités, les capacités, aptitudes et connaissances revendiquées, constituent des domaines naturels d'interrogation du jury lors de l'épreuve orale. Ils doivent en conséquence être rédigés avec une très grande attention.

Lors de l'épreuve orale, il est attendu, avec les candidats, un échange de nature professionnelle avec le jury. La capacité d'écoute des candidats, leur capacité de raisonnement sont tout aussi importantes que leur éloquence et leurs capacités orales. Le président du jury a pu constater à nouveau cette année que la visioconférence est une modalité opérationnelle de déroulement de cette épreuve et qu'elle permet aux candidats et au jury d'interagir dans des conditions tout à fait satisfaisantes permettant la même évaluation que lors d'un oral en présentiel.

Le jury souligne que les FIR ou les dossiers RAEP, selon les cas, sont des supports supplémentaires pour permettre aux candidats de présenter leur parcours, leur personnalité et leurs projets. Les candidats ont tout intérêt à utiliser cette possibilité et à ne pas se borner à l'oral à réciter des éléments transmis par écrit. En outre, les candidats doivent porter ce qu'ils disent et savoir démontrer la cohérence qui est la leur tout au long de l'entretien, qu'il s'agisse de leur niveau de langue ou de leur posture.

3.1 - Observations et analyse : Concours externe

Le jury note une augmentation du nombre de candidats externes admissibles après de premières expériences professionnelles publiques ou privées. Dans ce contexte, il rappelle sa très grande objectivité et son attention à recruter des futurs cadres de l'administration d'État en se fondant sur les compétences et le potentiel perçus lors de l'entretien. Les candidats doivent valoriser dans leurs parcours les éléments qui sont au service d'une candidature à l'entrée dans la carrière d'attaché d'administration de l'État.

3.2 - Observations et analyse : Concours interne

Les candidats du concours interne ont bien réussi l'épreuve orale lors de cette session, ce qui a permis l'établissement d'une liste complémentaire conséquente. L'attention des candidats est appelée sur la clarté du dossier RAEP qui doit souligner les éléments saillants, sans omettre d'informations qui nuiraient à la compréhension linéaire de la carrière antérieure.

3.3 - Observations et analyse : 3^{ème} concours

Le troisième concours de cette session n'a pas permis de pourvoir la totalité des postes. Outre le sujet de la publicité du concours et du vivier de candidats, il convient de souligner les efforts de préparation qui doivent être faits pour permettre aux candidats de se projeter dans une carrière de cadre au sein de la fonction publique d'État. Les compétences acquises doivent être valorisées et la question de leur transférabilité doit avoir été réfléchi par le candidat. Plus que dans les autres concours, il semble nécessaire de rappeler que le concours est un ensemble d'épreuves écrites et orale qui doivent toutes être travaillées pour conduire à l'admission.

4 - CONCLUSION

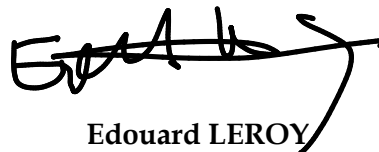
Le jury rappelle la bienveillance et le travail d'objectivation qui guident ses travaux lors de la totalité des étapes de la session du concours. Chaque candidature de femme, d'homme est examinée avec une très grande attention, de manière singulière, lors des épreuves écrites et de l'épreuve orale. Il est ainsi important que les candidats se rendent bien compte que leur succès à ce concours sera le fruit de leur travail et de leur capacité à démontrer la singularité de leur candidature et leur capacité de réflexion.

Le jury est en mesure de porter un jugement non pas sur qualité intrinsèque des candidats mais sur la perception qu'il a eu de chaque candidature telle qu'elle a été retranscrite sur une copie ou telle qu'elle s'est exprimée lors d'un oral. Ensuite, il y a un classement et sont retenues les meilleures candidatures.

Les notes obtenues à l'écrit comme à l'oral constituent une indication pour les candidats de la perception de la candidature délivrée le jour des épreuves. Le jury les invite à un travail de réflexion personnel sur ces résultats, et à échanger au sein de leur sphère personnelle et professionnelle (collègues, hiérarchie, services des ressources humaines, etc.) afin de définir la stratégie de développement de carrière la plus pertinente pour leur situation.

Le jury est très satisfait de la qualité des candidatures qui ont été retenues sur les listes d'admis lors de cette session et souhaite à l'ensemble de ces futurs attachés une scolarité productive à l'IRA de Nantes.

**Pour le jury,
Le président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Edouard LEROY', with a long horizontal stroke extending to the right and a large loop at the end.

Edouard LEROY

ANNEXE

TABLEAUX STATISTIQUES

Nombre d'inscrits et postes offerts

Concours	2023-1			2023-2		
	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours
Postes offerts	39	30	8	58	45	12
Inscrits	908	426	83	868	541	97

Résultats de l'admissibilité 2023-2

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Présents écrits	278	238	29
Admissibles	145	119	14
Barre d'admissibilité sur 20	9	9,01	8,32
% admissibles	52,2 %	50 %	48,3 %
Moyenne du 1 ^{er} admissible sur 20	15,77	15,31	12,01
Note la plus haute sur 20	Cas pratique : 17,08 QCM : 17,52	Cas pratique : 17,26 QCM : 13,94	Cas pratique : 13,50 QCM : 12,84

Résultats de l'admission 2023-2

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Admissibles	145	119	14
Présents oral	135	108	14
Barre d'admission	12	11,71	10,9
% admis	43 %	41,7 %	50 %
Note la plus haute (entretien avec le jury)	18,68	19,18	17
Moyenne du 1 ^{er} admis (épreuves écrites + orales)	16,53	15,90	14
Nombre de lauréats sur liste principale	58	45	7
Nombre de lauréats sur liste complémentaire	21	15	0